

## **Conditions générales d'affaires de TekVor-Care GmbH («Conditions générales de vente» - 01.03.2008)**

### **§ 1 Domaine d'application**

1. Les conditions générales suivantes ont cours pour toutes les livraisons de l'entreprise TekVor-Care GmbH aux acheteurs industriels, même pour la conclusion des commandes futures sans référence explicite. Nous contredisons explicitement toutes les conditions générales éventuelles d'acheteurs; celles-ci ont cours seulement quand elles sont confirmées sous forme écrite par TekVor Care GmbH. Chaque acheteur qui n'est pas un consommateur conformément au Code Civil allemand (BGB) §13, est considéré comme acheteur industriel au sens mentionné ci-dessous.

2. Toutes les conventions différentes de nos conditions générales nécessitent une confirmation écrite. Le personnel de vente et des représentants de TekVor-Care GmbH ne sont pas autorisés d'atteindre des accords parallèles oralement. En cas d'atteindre des conventions supplémentaires oralement ou de faire des assurances qui dépassent le contrat de vente, elles nécessitent toujours la confirmation écrite de TekVor-Care GmbH.

3. En cas que seuls règlements des conditions de ventes suivantes se montrent sans effet, ils ne changent rien à la valeur d'autres règlements. Des clauses sans effet sont à remplacer par des clauses qui remplissent la fin économique la meilleure dans le cadre de l'interprétation du contrat.

### **§ 2 Des offres et la conclusion du contrat, des prix**

1. Des offres sont toujours sans engagement. Pour autant qu'il existe une offre écrite de TekVor-Care GmbH et qu'ils n'existent pas d'autres conventions, l'offre est obligatoire pour 3 semaines. Des contrats de vente et d'autres conventions aboutissent toujours seulement par la confirmation écrite de la commande du client par TekVor-Care GmbH. Les documents correspondants à l'offre comme p. ex. des images, des dessins, des données du poids et de mesure sont seulement approximativement déterminants, s'il n'y a pas d'autres conventions explicites.

2. Les offres de TekVor-Care GmbH sont seulement à l'attention d'acheteurs, qui ne sont pas considérés comme consommateurs conformément à BGB §13.

3. Tous les prix sont augmentés de la taxe à la valeur ajoutée légale. Sans une convention particulière, ils ont cours départ usine avec chargement dans l'usine inclus, mais l'emballage exclu. L'acheteur paye pour les frais d'envoi ainsi que pour d'autres frais requis possiblement comme ceux d'assurance, la taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et le droit de douane.

### **§ 3 Conditions de livraison**

1. Le respect du délai de livraison par TekVor-Care GmbH suppose la concrétisation des obligations du contrat par l'acheteur.

2. Les délais de livraison mentionnés par TekVor-Care GmbH sont seulement des données sans engagement, même sous forme écrite. L'écoulement des délais de livraisons certains n'affranchit pas l'acheteur de l'obligation de la mention d'un délai de grâce approprié pour fournir la prestation, ainsi que la déclaration qu'il va refuser la prestation après l'écoulement du délai. Cela n'a pas cours si TekVor-Care GmbH a mentionné un délai ou une date comme «date de livraison obligatoire» explicitement et sous forme écrite.

3. Le délai de livraison se prolonge convenablement en cas de survenance de force majeure et tous les obstacles qui se passent imprévuement après la conclusion du contrat, et pour lesquels TekVor-Care GmbH n'a aucune responsabilité. Cela a cours aussi, si cela se passe chez les fournisseurs et leurs sous-traitants. TekVor-Care GmbH informe le client immédiatement sur le début et la fin de ces obstacles. Si la survenance de force majeure et

d'autres obstacles imprévus recule la livraison plus de 3 (trois) mois, le client a le droit de renoncer au contrat.

4. TekVor-Care GmbH se réserve le droit de renoncer à l'obligation de la concrétisation, si la marchandise est à fournir par un sous-traitant au jour de livraison et la livraison manque partiellement ou complètement. Cette réserve d'approvisionnement préalable par le fournisseur a cours seulement quand TekVor Care GmbH n'est pas responsable pour le manque de la livraison, particulièrement quand TekVor-Care GmbH a conclu un contrat de réapprovisionnement correspondant avec le sous-traitant pour la concrétisation des obligations du contrat. Quand la marchandise n'est pas fournie, TekVor-Care GmbH informe le client immédiatement. Pour le cas que le prix de vente est déjà payé il sera remboursé immédiatement.

5. TekVor-Care GmbH a le droit de fournir par des livraisons partielles acceptables. Si une livraison sur appel est convenue l'acheteur doit appeler la marchandise pendant un délai convenu séparément pour une des parties. Si l'acheteur dépasse sa date de retrait annoncé plus de 2 semaines, la marchandise entrepose aux coûts et risques de l'acheteur.

6. Le même a cours, si l'expédition recule sur la demande ou par la faute de l'acheteur. Si l'acheteur dépasse le date de retrait plus de 3 mois, TekVor-Care GmbH a le droit de disposer autrement sur le dispositif de livraison après la mention d'un délai de grâce approprié. D'addition l'acheteur peut être fourni avec un délai prolongé convenablement. En ce cas TekVor-Care GmbH a aussi le droit d'exiger la recette de la marchandise 3 mois après la date d'appel convenue.

#### **§ 4 Conditions de paiement**

1. Après la livraison et la mise à disposition de la marchandise par TekVor-Care GmbH, les factures sont immédiatement payables, sinon convenu autrement. Tous les paiements doivent être accélérés si possible et sont à payer à TekVor-Care GmbH par l'acheteur sans décompte (escompte ou ristourne) jusqu'à 10 jours après la réception de la facture. Ainsi qu'aucun droit de ne pas délivrer la chose vendue existe conformément à BGB §320, l'acheteur est en retard avec le paiement après l'écoulement du délai de 10 jours.

2. Si l'acheteur, en cas d'un paiement échelonné convenu, est en retard avec le paiement d'un somme plus grand qu'un taux et si le somme complet encore arriéré est plus de 25 % (vingt-cinq pourcent) du prix de vente, le prix de vente complet est payable immédiatement.

3. Le paiement par change est seulement admissible après la convention explicite et seulement fait foi ensuite comme payé. L'acheteur est à charge pour des frais d'escompte et de recouvrement et la taxe sur les lettres de change; ils sont payables immédiatement. Des chèques ne sont pas acceptés qu'en vue du paiement. Au paiement par chèque, l'accès à TekVor-Care GmbH n'est pas vu comme paiement, mais seulement le crédit sur le compte de TekVor-Care GmbH.

4. Si l'acheteur est en retard avec le paiement du prix de vente ou avec un taux, il doit payer supplémentaires au prix de vente ou au taux 8 points de pourcentage annuellement à compter du début de retard. La revendication d'autre dommage du retard est réservée.

5. Si la concrétisation de la prétention au paiement est en danger à cause d'une dégradation générale de la situation financière qui devient évidente après la conclusion du contrat, TekVor-Care GmbH peut exiger un paiement d'avance et peut contenir la marchandise pas déjà fournie. TekVor-Care GmbH a ce droit aussi, si l'acheteur est en retard avec le paiement des factures qui résident dans le même rapport juridique.

#### **§ 5 Transfert du risque**

1. À l'expédition de la marchandise, les risques de l'exécution sont chargés à l'acheteur avec l'expédition des dispositifs de livraison au plus tard, même quand TekVor-Care GmbH fournit à livraisons partielles ou est chargé

d'autres prestations (comme p.ex. les coûts de l'envoi ou l'apport).

2. Sur demande de l'acheteur l'expédition est assurée contre vol, dommages pendant le transport, de rupture, de l'incendie et de l'eau ainsi que contre d'autres risques assurables par TekVor-Care GmbH sur les coûts de l'acheteur. La prise en charge des prestations supplémentaires ne change rien au transfert du risque conformément à §5.1 ci-dessous. Si l'expédition prend du retard à cause des circonstances pour lesquelles l'acheteur est responsable, le risque est transmis à l'acheteur dès la date de la disposition pour expédition, mais TekVor-Care GmbH est obligée d'opérer l'assurance que l'acheteur demande sur ses coûts.

3. Pour autant que l'acheteur ne prescrive pas le type d'expédition, TekVor-Care GmbH a le droit de choisir le type et la voie par appréciation, sans d'être obligé de choisir le mode d'expédition le plus avantageux.

#### **§ 6 Droit de rétention**

L'acheteur peut porter au compte seulement des contre-prétentions lesquelles ne sont pas niées ou constatées définitivement par TekVor-Care GmbH. L'acheteur ne peut pas exécuter un droit de rétention qui ne réside pas dans le même rapport du contrat.

#### **§ 7 Droits de protection**

L'acheteur a la responsabilité qu'aucuns droits de protection de tiers sont lésés à une livraison conforme à dessin ou description. TekVor-Care GmbH est exempté d'une revendication par des tiers.

#### **§ 8 Réserve de propriété**

1. TekVor-Care GmbH se réserve le droit de propriété à la marchandise jusqu'au paiement complet du prix de vente. Il est interdit pour l'acheteur de gager le dispositif de livraison ou de transférer la propriété de lui pour la sécurisation, sans la confirmation explicite sous forme écrite par TekVor-Care GmbH. En cas de saisie ou d'autres dispositions par des tiers, l'acheteur est obligé d'informer TekVor-Care GmbH immédiatement.

2. L'acheteur a seulement le droit de vendre la marchandise réservée dans le marché des affaires ordonné, ainsi que les exigences de la revente sont transférées à TekVor-Care GmbH comme suivant: L'acheteur cède déjà maintenant toutes les exigences avec tous les droits riverains, qu'il reçoit de la revente contre le client ou des tiers à TekVor Care GmbH, indifféremment si la marchandise réservée est vendue avec ou sans transformation. L'acheteur est autorisé de recouvrer les exigences aussi après la cession. Cela ne change rien à l'autorisation de TekVor Care GmbH de recouvrer les exigences lui-même; mais TekVor Care GmbH s'oblige de ne pas recouvrer les exigences aussi longtemps que l'acheteur remplit ses obligations financières régulièrement. TekVor Care GmbH peut exiger que l'acheteur lui rend public toutes les exigences cédées et leurs saisis, ainsi qu'il fait toutes les données nécessaires au recouvrement, lui donne les dossiers correspondants et que l'acheteur informe le saisi de la cession. En tout cas les sécurités mentionnées ci-dessous s'éteignent automatiquement quand leur valeur dépasse les exigences à assurer plus de 25 %.

#### **§ 9 Dossiers et moyens pour l'application de publicité**

TekVor Care GmbH traite et garde les clichés d'une manière approfondie. Le renvoi a seulement lieu à la demande explicite du client et sur ses coûts et son risque. L'obligation de retour et de garde en dépôt pour ces dispositifs s'éteigne, pour autant qu'il n'y ait pas une autre commande en 12 mois.

#### **§ 10 Défauts, devoir de réprimande, garantie et prescription**

1. La garantie ne s'étale pas sur des différences de la couleur et de la ronce à la surface et d'addition ne s'étale pas sur des changements légers par une réorganisation de modèles et de production pour le cas que les différences et changements sont acceptables au seul cas. Si TekVor Care GmbH fabrique la marchandise avec l'aide des moyens (clichés, maquettes, timbres etc.) pour le client, TekVor Care GmbH n'est pas responsable pour des différences les plus légères du modèle utilisé ou du moyen utilisé.

2. L'acheteur est obligé de contrôler la marchandise reçue aux défauts évidemment, quantité manquante ou des livraisons faux immédiatement conformément aux §§ 376, 377 code de commerce allemand et de réprimander TekVor Care GmbH. Si l'acheteur omet le contrôle ou la réprimande, la marchandise est considérée d'être revenue conformément à la commande en quantité et qualité.
3. En cas d'une réclamation, l'acheteur est obligé de renvoyer la marchandise incorrecte dans l'emballage original ou dans un emballage équivalent à TekVor Care GmbH pour la vérification. TekVor Care GmbH remboursera les frais d'expédition immédiatement en cas d'une réprimande justifiée et dans le délai fixé. L'entreprise réparera les défauts de la manière d'exécution ultérieure conformément à § 439 Code Civil allemand par une livraison supplémentaire ou l'élimination des manques. TekVor Care GmbH n'est pas obligé d'une exécution supplémentaire en cas que des modifications de la marchandise sont procédées sauf si l'acheteur prouve que le défaut n'est pas causé par ces modifications. En cas d'un refus d'une exécution ultérieure ou son échec ou qu'elle est inacceptable pour l'acheteur, celui a le droit de renoncer ou à l'abaissement. §11 de ces conditions générales de vente a cours pour les droits d'indemnité et de remboursement des dépenses de l'acheteur.
4. Le délai de prescription pour des exigences de défauts dure une année sauf si le dispositif était utilisé pour un bâtiment correspondant à son mode d'utilisation habituel et a causé son insuffisance.
5. En cas de la réticence dolosive d'un manque ou en cas de la prise en charge d'une garantie pour la qualité du dispositif de vente au moment du transfert du risque (cela est la déclaration de TekVor Care GmbH que le dispositif de vente a des qualités certaines au transfert du risque et que TekVor Care GmbH patronne indépendamment de l'endettement pour les conséquences de leur manque), les droits de l'acheteur s'accroissent seulement aux conventions légales.

#### **§ 11 Responsabilité d'indemnité et de remboursement de dépenses**

1. TekVor Care GmbH a seulement la responsabilité d'indemnité et de remboursement de dépenses pour le cas du dol, de négligence brusque ainsi qu'en cas de non-respect négligent légèrement d'une obligation de contrat essentielle (obligation de contrat dont le non-respect risque l'obtention à fin de contrat) - sauf d'autres conditions de responsabilité contractuelles ou légales – en cas d'une faute précontractuelle, contractuelle ou extracontractuelle, ainsi qu'à une livraison manquante, l'acte illicite et la responsabilité du producteur. Mais la responsabilité de TekVor Care GmbH est limitée au dommage prévisible, typique du contrat à la conclusion de marché - à l'exception du cas du dol.
2. TekVor Care GmbH est responsable seulement pour des dommages de retardement à négligence légère jusqu'à 5 % du prix de vente convenu. Le même a cours pour le non-respect négligent légèrement des obligations de contrat essentielles par TekVor Care GmbH.
3. Les clauses de non-responsabilité et les restrictions de responsabilité contenues dans les paragraphes 1 et 2 n'ont pas cours en cas de la prise en charge d'une garantie pour la qualité de la chose conformément à § 444 Code Civil allemand, au cas que de la réticence dolosive d'un manque, au cas des dommages d'atteinte à la vie, au corps et à la santé, aussi bien qu'en cas d'une responsabilité contraignante selon la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits défectueux.
4. Tous les droits d'indemnité contre TekVor Care GmbH se prescrivent au plus tard après une année après la livraison de la marchandise à l'acheteur, quel qu'en soit le fondement juridique, en cas de la responsabilité délictuelle depuis connaissance ou de méconnaissance négligente brusque des circonstances justifiées le droit et de la personne d'obligation d'indemniser. Les règles de ce paragraphe n'ont pas cours – ensuite les conventions légales ont cours – en cas d'une responsabilité pour dol et les cas mentionnés ci-dessous dans le paragraphe 4. Des délais de prescription plus courts légaux ont priorité.

TekVor-Care GmbH  
Fraunhoferstraße 8  
51647 Gummersbach  
Allemagne

Tel.: +49-2261-50 186-0  
Fax: +49-2261-50 186-20  
E-Mail: info@tekvor-care.com

Registre du commerce: HRB 59353, Köln  
N° TVA: DE251372890

### **§ 12 Exemples**

Des exemples sont facturés principalement et peuvent être renvoyés en 10 jours. Un crédit a lieu après le renvoi gratuit dans l'emballage original et en repos irréprochable. Aux ventes à l'étranger des renvois d'exemples ne sont pas acceptés.

### **§ 13 Lieu d'exécution, for et choix du droit applicable**

1. Le lieu d'exécution pour la livraison est le lieu du transfert des risques ; Le lieu d'exécution pour le paiement est D-51647 Gummersbach. Le droit de la République fédérale d'Allemagne a cours. L'application de la politique d'achat de l'ONU unique (CISG) est exclue.

2. Le for est D-51647 Gummersbach, si l'acheteur est un commerçant ou une personne juridique du droit public ou un patrimoine du droit public ou son domicile est dehors la République fédérale d'Allemagne. TekVor Care GmbH est autorisé selon son choix de porter plainte contre l'acheteur à un autre for admissible.

Gummersbach, le 01.03.2008